

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2018-06-13 du 27 juin 2018

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE TREPT

du 16 août 2018 au 15 septembre 2018 inclus

concernant la demande présentée par la société CHAUX ET CIMENTS DE SAINT-HILAIRE

NATURE DU PROJET : autorisation poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roches massives

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale .

EMPLACEMENT DU PROJET : - Commune de TREPT- lieux-dits « Duin » et « La Gagne »

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de l'enquête d'une durée de 31 jours, du jeudi 16 août 2018 au samedi 15 septembre 2018 inclus :

- en mairie de TREPT, sur support papier et sur un poste informatique dédié, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR, Monsieur Raymond ULLMANN, ingénieur INPG recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de TREPT, aux jours et heures suivants :

- jeudi 16 août 2018 de 9h30 à 12 h 30,
- vendredi 24 août 2018 de 14 h à 16 h,
- samedi 1^{er} septembre 2018 de 9 h à 12 h,
- vendredi 7 septembre 2018 de 14 h à 16 h,
- samedi 15 septembre 2018 de 9 h à 12 h, (clôture)

En cas d'empêchement un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront également formuler leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de TREPT,
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, adressée à la mairie de TREPT,
- par courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au samedi 15 septembre 2018 à 12 h.

Les observations du public annexées au registre d'enquête tenu à disposition, au siège de l'enquête, seront consultables sur le site internet des services de l'État en Isère précité dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Régis PILLOIX, directeur général délégué, de la société CHAUX ET CIMENTS DE SAINT-HILAIRE (adresse administrative : 2745, route du Bugey Flosailles 38300 SAINT SAVIN -tel : 04.74.28.84.53-) ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de TREPT et sur le site internet des services de l'État en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.